Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2015-58 10715 (corr. M. A. Lopez Vazquez)
N/Réf : AVL/JMB/SGL-2.378/s.586
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Henri Wafelaerts, 64.
Modification de la façade avant, du nombre et de la répartition des logements, construction d'une lucarne en toiture arrière et ajout de deux velux en toiture avant.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 24/03/16, sous référence, reçue le 31/03, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20/04/16.

La demande concerne une maison unifamiliale qui abrite 4 appartements. Le bien est situé dans la zone de protection de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck sise rue Wafelaerts 53 et est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune (arch. Paul Le Clerc et frères, 1902).

La demande vise la mise en conformité de l'aménagement du bâtiment : agrandissement de l'appartement du rez-de-chaussée en y joignant une partie du sous-sol (duplex), la modification des combles en vue d'y créer un appartement d'une chambre avec construction d'un chien-assis en toiture de la façade arrière et la création de deux velux dans la partie supérieure de la toiture avant.

A l'examen du dossier, il apparaît que ni les interventions réalisées, ni celles projetées en façade arrière et à l'intérieur ont un impact sur le bien classé. En revanche, la CRMS décourage l'ajout de deux velux dans la partie supérieure de la toiture avant, visibles depuis l'espace public, qui risquent de dénaturer le bien et sa perception dans la rue.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

St. DE BORGER
Vice-Président

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.